



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-178

Objet : Écluse des Bateliers (dans sa partie comprise entre le Quai Surcouf et le Quai Jean Bart)
Circulation interdite
Stationnement interdit (face au chantier)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Le Du Industrie – ZI Kérabel – 22170 Plouagat pour permettre la réalisation de travaux de réfection avec les services des voies navigables de la Région,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu, Écluse des Bateliers (dans sa partie comprise entre le Quai Surcouf et le Quai Jean Bart), d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules, le mardi 9 juin 2020 et le lundi 15 juin 2020,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, Écluse des Bateliers (dans sa partie comprise entre le Quai Surcouf et le Quai Jean Bart), la circulation des véhicules et le stationnement des véhicules seront interdits, le mardi 9 juin 2020 et le lundi 15 juin 2020.

☞ **La voie devra rester accessible à tout moment aux véhicules de secours en cas de nécessité.**

ARTICLE 2 : L'entreprise Le Du Industrie sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Le Du Industrie devra respecter les préconisations indiquées dans le protocole national de déconfinement pour les entreprises afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

ARTICLE 4 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 11 mai 2020

Pascal Duchêne

Maire de Redon

P/o. Le Directeur des Services Techniques

De l'Aménagement et du Patrimoine

Christian Bourgeon

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Duchêne', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE REDON' at the top and '53140 REDON' at the bottom, with a central emblem.